

# MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 octobre 2024



Motion relative projet de loi de finances pour 2025

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment l'article 33 ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

## ADOPTE

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté à l'unanimité la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Poitiers, le 31 octobre 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

**Conseil d'Administration du 31 octobre 2024**  
**Motion relative au Projet de Loi de Finances pour 2025**

Le projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) a été présenté le 10 octobre dernier en Conseil des ministres par le Gouvernement et fait actuellement l'objet de discussions au Parlement.

Ce PLF 2025 propose un budget de l'enseignement supérieur et de la recherche qui contient de multiples mesures particulièrement brutales pour les universités. A ce stade, certaines de ces mesures auraient un impact négatif immédiat sur la situation financière de l'université de Poitiers :

- La non compensation des mesures sociales dites "Guérini", occasionnant pour l'université de Poitiers une dépense supplémentaire obligatoire de plus de 2 millions d'euros en 2025 ;
- Le relèvement du taux du CAS Pensions de 4 points pour l'ensemble des opérateurs publics, qui impose à l'université de Poitiers un surplus de dépenses de l'ordre de 3.5 millions d'euros en 2025.
- La non compensation du Glissement-Vieillesse-Technicité, ce qui représente environ 800 000 euros en 2025 pour l'université de Poitiers ;

Le conseil d'administration de l'université Poitiers observe que ces mesures du PLF 2025 sont en contradiction manifeste avec le principe de « décideur/payeur ». Elles placeraient l'université de Poitiers dans une situation financière critique. Si elles étaient adoptées par le Parlement, elles représenteraient l'équivalent de plus de 6 millions d'euros en masse salariale, soit l'équivalent de dizaines d'emplois au sein de l'université de Poitiers.

Le conseil d'administration de l'université Poitiers observe que d'autres mesures du PLF 2025 auraient également un impact majeur pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- La probabilité forte d'une diminution du niveau de financement de l'apprentissage dans les formations universitaires, pour un montant à ce jour inconnu, alors qu'il s'agit d'un levier indispensable de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'insertion des diplômés ;
- Le PLF 2025 marque un important recul quant aux engagements pris par l'État dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Ce choix présente le risque d'accroître encore le retard français sur les autres grandes nations scientifiques ;
- Le PLF 2025 ne permet pas de démarrer comme prévu la deuxième phase, structurelle, de la réforme des bourses. Or cette réforme est essentielle, tant la situation des étudiantes et étudiants précaires s'est aggravée par les effets des crises successives et de l'inflation ;

Le Conseil d'administration de l'université Poitiers exprime sa profonde inquiétude face à ce PLF 2025 et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers demande expressément à l'État une compensation intégrale des décisions nationales à portée générale applicables à l'ensemble de la Fonction Publique.

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers appelle le Gouvernement et le Parlement à reconsidérer le PLF 2025 et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin d'assurer à la communauté universitaire des conditions dignes d'études et de travail, mais aussi afin de préserver l'excellence académique et scientifique de la nation.